

Charte d'utilisation de l'ENT Leia

Avril 2025

Article 1 – Préambule

L'Environnement Numérique de Travail LEIA est un ensemble de portails proposant des services en ligne, sécurisés, centrés sur les établissements et ouverts à tous les membres de la communauté éducative (enseignants, élèves, parents, responsables légaux, personnels de direction, personnels administratifs et techniques) ainsi qu'à ses partenaires. À travers un mécanisme unique d'authentification, les élèves, parents, responsables légaux, les enseignants et l'ensemble des personnels d'un établissement, accèdent aux informations, contenus, outils et services numériques en rapport avec leur activité pédagogique, de vie scolaire ou administrative. LEIA permet en particulier aux élèves et aux enseignants d'accéder à leurs outils de travail et à toutes leurs ressources, à partir de tout ordinateur ou dispositif connecté à Internet, dans et en dehors de l'établissement. Les parents d'élèves y trouvent toutes les informations concernant leurs enfants ainsi que des moyens de communication avec les équipes éducatives. LEIA apparaît ainsi comme le prolongement numérique de l'établissement, accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Les moyens techniques mis en œuvre permettent de préserver la confidentialité des données.

Article 2 – Objet

La présente charte définit les règles d'utilisation de l'ENT LEIA afin de permettre un usage adapté et sécurisé de cet outil.

Article 3 – Identifiants et mots de passe

Le compte d'accès d'un utilisateur est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels. L'accès à l'ENT Leia se fait via les services EduConnect, EduCagri (pour l'agriculture) et Arena (pour l'académie), permettant une authentification unique et sécurisée. L'usage de ces identifiants ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. L'utilisateur est responsable de leur conservation. En cas d'oubli ou de compromission, il peut réinitialiser son mot de passe via l'interface du service correspondant (EduConnect, EduCagri ou Arena) ou en sollicitant l'assistance de son établissement.

Article 4 – Conditions générales d'utilisation

L'utilisateur s'engage à respecter la loi lorsqu'il utilise l'ENT, notamment :

- respect du droit des personnes, en ne portant pas atteinte à la vie privée d'autrui, en veillant à ne pas laisser diffuser de propos injurieux ou diffamatoires ;
- respect de l'intégrité morale des mineurs ;
- respect de l'ordre public en veillant à ne pas laisser diffuser sur l'ENT des propos discriminatoires, ou faisant l'apologie de crimes ou de délits ;
- respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle ;
- respect de l'intégrité des ressources informatiques en veillant à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau.

L'utilisateur s'engage à informer le chef d'établissement ou un adulte référent de l'existence de contenus ou comportements illicites dont il aurait connaissance. En cas de doute sur la sécurité de ses propres identifiants, il doit au plus tôt en aviser le chef d'établissement.

Toute utilisation de LEIA à des fins lucratives ou commerciales est interdite.

Lorsqu'une œuvre créée par un utilisateur, et notamment un élève, est une œuvre collective au sens de l'article L. 113-2 du Code de la propriété intellectuelle, cette œuvre est la propriété de la personne morale sous le nom de laquelle elle est divulguée.

La publication de photographies de mineurs requiert obligatoirement une autorisation préalable des représentants légaux des élèves. La publication ou l'utilisation de l'image de toute personne majeure nécessite une autorisation préalable de sa part.

Article 5 – Conditions particulières d'utilisation des outils et services de communication et de publication.

5.1. Messagerie interne

LEIA met à disposition des utilisateurs une messagerie et une messagerie instantanée. L'utilisation de ces moyens de communication est réservée à des activités pédagogiques. Le contenu des messages doit être conforme aux règles légales de respect des personnes et de l'image de l'établissement.

Toute forme de cyberharcèlement, d'intimidation, de moquerie ou de discrimination est strictement interdite. Les utilisateurs sont invités à signaler sans délai tout comportement inapproprié ou tout contenu blessant aux personnels référents de l'établissement.



L'ENT s'inscrit dans une démarche de protection des mineurs et de prévention des usages numériques à risque, notamment à travers une modération des échanges et une sensibilisation régulière à l'usage responsable des outils numériques.

L'hébergeur de l'ENT peut accéder au contenu des messageries sur demande des autorités judiciaires.

5.2. Forums, blogs, pages web, murs collaboratifs et autres documents

L'utilisateur a la responsabilité du forum, blog, mur collaboratif ou page web qu'il a créé. Il s'engage à y faire respecter les règles énoncées à l'article 4.

Aucune forme de propos haineux, discriminatoire, de moquerie ou de cyberharcèlement n'est tolérée dans les espaces de publication de LEIA. Toute publication doit respecter la dignité des personnes et contribuer à un climat de confiance et de bienveillance, en particulier envers les mineurs.

L'utilisateur est tenu de modérer les échanges sur ses espaces collaboratifs et de signaler tout contenu inapproprié ou dangereux aux responsables de l'établissement.

L'établissement se réserve toutefois le droit de contrôler les contenus publiés via LEIA en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation énoncées dans la présente charte, et de prendre toute mesure appropriée en cas de manquement.

Article 6 – Protection des données à caractère personnel

En application à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 31/01/17 ; adoptée le 14/05/18 en réponse à la mise en œuvre du RGPD (loi relative à la protection des données), l'Établissement s'engage à respecter les dispositions légales relatives aux données à caractère personnel. Le principal/proviseur est le responsable des traitements opérés dans l'Établissement, il garantit à l'utilisateur :

- de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du Compte d'accès, contrôles techniques définis à l'article 2) ;
- de lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation en tenant à jour le registre des traitements pour sa structure (article 12 RGPD) ;
- de notifier toute violation de données à caractère personnel à l'autorité de contrôle (article 33 RGPD) ;
- les droits d'accès, oppositions, rectification et effacement tels que prévu aux articles 13 et suivants du RGPD.

Toute demande concernant les données personnelles est à adresser à votre chef d'établissement.



Vous pouvez aussi saisir le délégué académique à la protection des données pour toute demande concernant le traitement des données à caractère personnel ou demander l'exercice de vos droits :

- Monsieur Jean-Guy AVELIN ;
- par courrier : Rectorat de l'Académie de Corse, Délégué à la Protection des Données, Boulevard Pascal Rossini, 20192 Ajaccio CEDEX 4 ;
- par courriel : dpd@ac-corse.fr.

L'établissement veille également à garantir l'accessibilité des services numériques de l'ENT Leia, conformément au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), afin de permettre à tous les utilisateurs, y compris en situation de handicap, d'accéder de manière équitable aux contenus, services et outils proposés.

Article 7 – Responsabilité

Les partenaires institutionnels ne peuvent voir leurs responsabilités engagées du fait de contenus diffusés sur LEIA par l'établissement et/ou les utilisateurs.

Le chef d'établissement est responsable éditorial du portail LEIA de son établissement. Des espaces de publication signalés comme tels peuvent être réservés au sein du portail de l'établissement à de la communication institutionnelle (rectorat, collectivité ...). Ces partenaires sont responsables des contenus qu'ils publient.

Les utilisateurs mineurs utilisent les services de LEIA sous la seule responsabilité des personnes sous l'autorité desquelles ils évoluent pendant les périodes et horaires scolaires, et des personnes ayant sur eux l'autorité parentale en dehors de ces périodes et horaires.

Article 8 – Conservation des données, statistiques

La continuité du service et la conservation des données stockées sont assurées dans les meilleures conditions pendant toute la période des liens avec un établissement de la Région Corse. La suppression par un utilisateur de ses propres données sur LEIA reste toutefois de sa responsabilité. Chaque utilisateur doit organiser et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la conservation des messages et des contenus qu'il met en ligne sur LEIA.

Article 9 – Sanctions

L'établissement se réserve le droit de suspendre sans préavis l'accès à l'ENT LEIA pour un utilisateur en cas de non-respect de la charte et notamment dans l'hypothèse où l'utilisateur aurait diffusé sur ses documents un contenu manifestement illicite ou contraire à la vocation éducative de LEIA. Le cas échéant, des sanctions disciplinaires et des poursuites civiles ou pénales pourront être engagées.

Article 10 – Validité de la charte



La charte d'utilisation figurant en ligne sur LEIA prévaut sur toute version imprimée de date antérieure.

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter.